

Communiqué de presse conjoint OIF / Conseil de l'Europe

Strasbourg, le vendredi 23 mai 2008
CP/SG/JT/523/08

Le Conseil de l'Europe et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) signent une Déclaration commune sur le renforcement de leur coopération

Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Terry Davis, et le Secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, ont signé ce vendredi 23 mai, à Strasbourg, une Déclaration commune visant à renforcer la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'OIF.

A l'occasion de la signature de cette Déclaration commune au siège du Conseil de l'Europe, à Strasbourg, M. Terry Davis, a déclaré: *"L'Organisation internationale de la Francophonie est bien plus qu'une réalité culturelle fondée sur la langue, c'est une organisation politique, dont l'influence et l'efficacité ne sont plus à démontrer. Partageant les mêmes valeurs que le Conseil de l'Europe - la défense et la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de la prééminence du droit - l'OIF est pour nous un partenaire d'une grande importance, tout particulièrement dans les domaines d'action communs liés à ces valeurs fondamentales."*

De son côté, Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, s'est réjoui de cette signature avec le Conseil de l'Europe : *« Mon souhait est de renforcer la concertation et la coordination, de conjuguer nos efforts et nos ressources, pour une meilleure efficacité de la coopération et de l'aide destinée aux populations. C'est notre devoir de solidarité de rechercher les moyens de dynamiser et de renforcer les relations entre l'OIF et cet acteur majeur qu'est le Conseil de l'Europe ».*

Le dialogue structuré ainsi établi entre les deux partenaires permettra le développement d'actions concrètes dans un esprit de complémentarité et d'efficacité chaque fois que la valeur ajoutée d'une collaboration entre les deux partenaires sera démontrée. Les domaines retenus pour le développement de ces synergies constructives sont les suivants : droits de l'Homme, démocratie, Etat de droit, diversité culturelle, éducation, jeunesse, médias et société civile.

Forte de cinquante cinq membres et de treize observateurs, dont 25 Etats du Conseil de l'Europe*, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est un acteur important du développement, spécialement dans le domaine de la promotion de la paix, la démocratie et les Droits de l'Homme, dans celui de la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique, dans le soutien à l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche, et dans la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

**Liste des pays appartenant aux deux organisations : Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Ex-République yougoslave de Macédoine, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Lituanie, Luxembourg, Moldavie, Monaco, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Ukraine.*

L'OIF compte 55 Etats et gouvernements membres, et 13 pays observateurs.
Pour plus de renseignements sur la Francophonie : www.francophonie.org

Contacts Presse :

Julie Tilman, attachée de presse du Secrétaire général. Tél. : (33) 1 44 11 12 68 ou (33) 6 22 64 39 59;
julie.tilman@francophonie.org

Can Fisek, Division de la Presse du Conseil de l'Europe. Tél. : (33) 3 88 41 30 41 ou (33) 6 75 65 03 41
can.fisek@coe.int